

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

DELIBERATION N°2019.00075

SOUTIEN A L'ENTREPRISE «LE BAR'CENOD» VIA LE DISPOSITIF DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 février 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Bernard BONNET, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Annie GREGOIRE, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

RECU EN PREFECTURE

Le 19 mars 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190307-D20190007510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190319

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

SOUTIEN A L'ENTREPRISE «LE BAR'CENOD» VIA LE DISPOSITIF DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

PREAMBULE

La Métropole a mis en place, par délibération du 24 mai 2018, une mesure incitative intitulée « aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural ». Elle vise à soutenir, dans les communes de moins de 2 000 habitants, les commerces de proximité qui apportent une offre commerciale de première nécessité ainsi qu'un lien social aux habitants notamment vis-à-vis des personnes peu mobiles.

Ce dispositif, complémentaire à l'aide régionale orientée sur le même public, apporte une subvention à l'investissement d'un taux de 20 % liée à l'installation, au développement et à la rénovation des points de vente accessibles au public.

Les dépenses éligibles doivent porter sur la rénovation des vitrines, la sécurité du local, les économies d'énergie et l'acquisition de matériel de production, de véhicules liés à l'activité. L'acquisition de fonds de commerce, de locaux ou de terrains sont exclus.

PROJET DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre de son développement d'activités, l'entreprise « Le Bar'cenod », située à Saint-Romain-en-Jarez, souhaite réaliser un investissement pour renouveler le matériel frigorifique et compléter l'installation électrique. A ce titre, elle a sollicité la Métropole pour un accompagnement financier. A noter que cette entreprise est également implantée à Marcenod.

Nom de l'entreprise : Le Bar'cenod SARL

Siège social : rue Abbé Châtain 42140 Marcenod

Adresse de l'entreprise demandeuse : place Melchior Arod 42800 Saint-Romain-en-Jarez

Activité de l'entreprise : épicerie

Montant de l'investissement : le montant de l'achat de banques froides avec portes et les travaux électriques s'élève à 10 410 € HT financé à hauteur de :

- 2 082 € par la Région Auvergne Rhône-Alpes (20 %) ;
- 2 082 € par Saint-Étienne Métropole (20 %) ;
- 6 246 € par des fonds personnel.

Calendrier : les travaux s'étaleraient de janvier à avril 2019.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural » à l'entreprise « Le Bar'cenod» située à Saint-Romain-en-Jarez pour un montant maximum de 2 082 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20422 du budget devloc de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU